

Règlement de
Lyon Art Paper 2018
4e ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

Du 10 au 14 octobre 2018 au Palais de Bondy
(18- 20 quai de Bondy Lyon 5^e)

Les œuvres sur support papier, avec le papier et le dessin contemporain de qualité se montrent à Lyon dans leur diversité et leur vitalité.

Candidature

Ont la possibilité d'exposer les artistes dont la candidature adressée **avant le 1er juin 2018**, a été retenue par le jury de sélection. Ce jury se réunira au cours de la 3e semaine de juin 2018 et examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus. Il sélectionnera de manière souveraine le nombre d'œuvres qu'il souhaite voir exposées par chaque plasticien.

Ses décisions seront transmises au plus tard dans la semaine suivant sa réunion. Les artistes sélectionnés seront également contactés par courriel avant la réalisation du catalogue pour obtenir les photos de l'œuvre ou des œuvres accrochées ou présentées sur stèles.

Dossiers

Les artistes

- rempliront le formulaire d'inscription en ligne
 - adresseront par courriel un CV (ou la fiche proposée pour ceux qui n'en auraient pas de tout prêt) à expo@slba.fr
 - devront nous faire parvenir 5 photos numériques de bonne définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10 \times 15$ ou $\geq 2,5$ Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers. **Merci de ne pas oublier de mettre le titre exact de l'œuvre (mais sans autre donnée) comme identifiant de la photo.** Ces photos doivent être transmises par un logiciel de transfert courant type *WeTransfer* ou *Picasa* à expo@slba.fr Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.
-

Présentation des œuvres– Accrochage

Plusieurs possibilités sont offertes :

- **présentation d'une œuvre ou de plusieurs œuvres** de plus petits formats à accrocher sur un panneau (voir le schéma figure en fin de règlement) ou sur un espace équivalent des murs de la salle d'exposition. Ce peuvent être des dessins, des gravures ou toute œuvre sur support papier ou carton en 2D **à l'exception des photographies, des œuvres contrecollées (marouflées) sur toile et des huiles.**

Chaque œuvre devra être munie d'un ou deux points d'attache permettant de supporter son poids.

Au dos de celle-ci devra figurer son titre, son prix et le nom de l'artiste, tels qu'indiqués sur le formulaire d'inscription. Ces mêmes informations seront reportées par nos soins sur les cartels placés sur les panneaux.

L'artiste doit se munir pour chaque œuvre accrochée (si grands tableaux deux par œuvre) de fils de perlon (# nylon) de 3 m de long et 2mm de diamètre et de crochets vissés et réglables adapté au cordon perlon de 2 mm. Il devra en outre apporter de la pâte à fixer blanche pour les tableaux qui bougent

- **présentation de volumes** (sculptures en papier ou en carton). Le jury en choisira une ou plusieurs parmi celles proposées par l'artiste (5 à 10).

- **présentation d'une installation.** Il convient de préciser le volume occupé.

Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.

En complément :

D'autres œuvres (munies d'une protection efficace permettant d'être manipulées) pourront être présentées dans un carton, un book, un dossier ou dans un bac monté selon le modèle figurant en fin de règlement.

Dans ce cas les artistes devront se munir de leur présentoir personnel (au choix : chèvre ou bac). Une liste en deux exemplaires avec leurs titres, tailles, techniques et prix) sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un troisième exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, book etc...

Les organisateurs définissent la place de chaque exposant. Celui-ci devra participer à la mise en place de son travail.

Dates et horaires

Dépôt des œuvres au Palais de Bondy :

mardi 9 octobre (obligatoire pour les artistes habitant Lyon et la région de Lyon)
de 10h à 17h

mercredi 10 octobre (réservé pour les artistes éloignés de > 150 km) de 10h à 15h

Inauguration

vernissage le mercredi 10 octobre de 18h à 21h

Heures d'ouverture de l'exposition au public

jeudi 11 & vendredi 12 octobre de 12h à 18h

samedi 13 octobre de 11h à 18 h

dimanche 14 octobre de 10h à 15h

Décrochage au Palais de Bondy

dimanche 14 octobre de 16h à 16h30

mardi 16 octobre de 10h à 13h

A noter que tous les lundis le Palais de Bondy est fermé par la municipalité pour maintenance.

Au-delà de ces horaires, les œuvres ne seront pas prises en charge par l'association, aucune possibilité de stockage ne nous étant offerte.

Parrainage d'un artiste

C'est la prise en charge financière de l'espace de l'artiste. Elle concerne les entreprises et les personnes privées qui, publiquement, associeront ou non, leur nom à notre évènement.

Participation des galeries :

Chaque galerie peut proposer 1 à 3 artistes et jusqu'à 3 espaces pour un artiste ou l'ensemble des artistes présentés et règlera pour chaque artiste les frais de dossiers, d'adhésions et de participation.

Versements

- Dès réception de l'accusé de réception du dépôt de candidature (document à renvoyer signé), les candidats doivent transmettre **un chèque de 12€** correspondant aux frais de dossier. **Cette somme reste acquise à l'association quelle que soit la décision du jury.**

- Les artistes sélectionnés par le jury devront en outre s'acquitter de leur cotisation annuelle (2018) si ce n'est pas déjà fait et d'une participation aux frais d'accrochage (barème ci-après) Ce deuxième chèque devra nous parvenir avant le 1^{er} juillet faute de quoi, la sélection sera annulée

Ces chèques seront établis à l'ordre de la Société lyonnaise des Beaux Arts et adressés à la

Société lyonnaise des Beaux Arts
23 rue du Commandant Faurax
69006 Lyon

Barème

- Œuvres accrochées

Catégorie	Nb d'espaces (pour un artiste) La taille d'un espace est de 2m x 2m (panneau ou mur)	Avec cotisation 2018 si vous ne l'avez pas réglée	Participation aux frais d'installation si vous avez déjà réglé votre cotisation 2018
A	1 espace *	180 €	150 €
B	2 espaces *	330 €	300 €

* y compris la mise en place (facultative) d'un bac présentoir complémentaire.

Un 3^e espace peut être alloué aux galeries avec un supplément de 180 € s'il s'agit d'un 3^e artiste ou de 150 € si l'artiste occupe déjà un des panneaux.

- Volumes

Catégorie	Nb de socles	Avec cotisation 2018 si vous ne l'avez pas	Participation aux frais d'installation si vous avez déjà réglé votre cotisation 2018
-----------	--------------	--	--

		réglée	
A	1 à 5 socles (par artiste)	230 €	200 €
B	6 à 10 socles (par artiste)	430 €	400 €

- **Pour les grosses pièces au sol et pour les installations** : nous contacter

- **Pour les artistes exposants à la fois des œuvres à plat et des volumes**, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix.

Vente des œuvres - Vente des livres d'artistes

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association. Les artistes exposants souhaitant vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n°MdA). S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente.

Pour les œuvres accrochées et pour les volumes, un cartel sera réalisé par nos soins avec nom de l'artiste, technique/matière et prix.

Pour les œuvres en vrac : une liste en triple exemplaire sera remise à l'association lors du dépôt des œuvres (avec titre, taille, technique et prix).

Des contraintes techniques nous conduisent à supprimer la possibilité précédemment offerte aux artistes de faire vendre leurs livres à l'accueil (ils peuvent par contre s'en charger eux-mêmes sur leur espace)

Invitations

Un modèle d'invitation numérique sera transmis aux exposants et se trouvera en ligne sur le site. Des invitations sur papier (flyers) pourront être retirées à une adresse donnée ultérieurement.

Catalogue

Un catalogue est édité avec une photographie, un texte fourni par l'artiste sur sa démarche, ses coordonnées et celles de l'éventuelle galerie qui le présente (voir sur le site www.slba.fr, les catalogues des expositions antérieures.)

Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

Prix

Deux prix décernés :

- un prix du public par les visiteurs offrant deux pages gratuites dans le catalogue de l'année suivante.
 - un prix révélation (par le jury) : le lauréat du prix révélation bénéficiera d'une espace gratuit pour l'édition 2019 et de l'encadrement de 4 œuvres par un sponsor.
-

Assurance

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

Présence des artistes

Cet événement donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un nouveau public. Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace afin de concrétiser des ventes et des contacts professionnels.

Les volontaires pourront participer à des rencontres avec des publics scolaires.

Droit à l'image

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright.

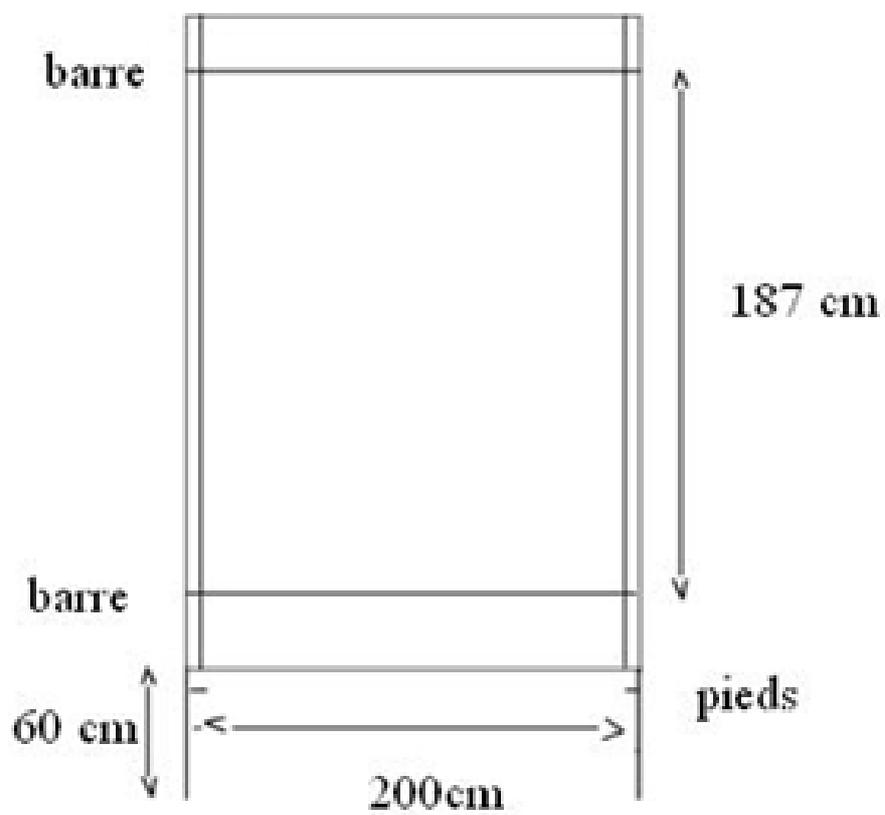
Hébergement

Vous pouvez, si nécessaire, consulter la liste ci-jointe.

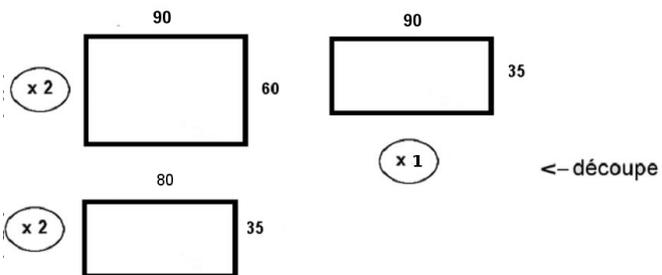
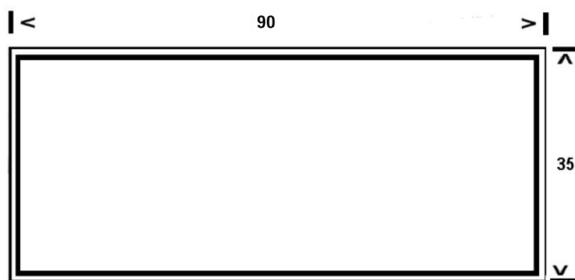
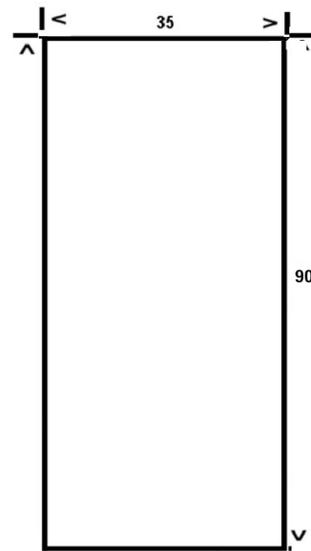
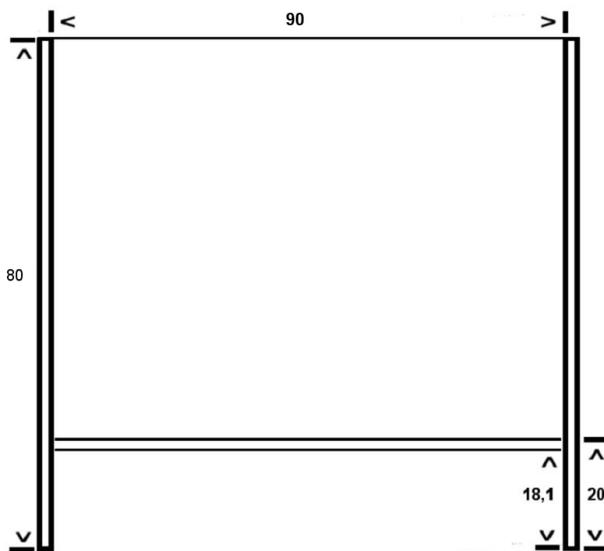
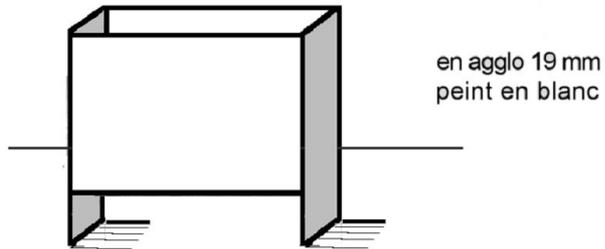
En annexe

Taille des panneaux et schéma de montage du bac de présentation

PANNEAUX DU PALAIS DE BONDY



CAISSES " Artistes en liberté "



Bien entendu les artistes ayant les anciens présentoirs en 80 x 35 cm, n'ont pas à les changer